



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Mardi 18 juin 2024 à 19h00
Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2024 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 03/2024 – Comptes 2023 & Rapport de gestion 2023
5. Préavis N° 04/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
6. Postulat M. Vincent Pasquier « Pour des logements protégés sur la commune de Montanaire » - Rapport de la Municipalité
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Assermentation d'un membre de la Municipalité
10. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances
11. Divers

Madame la Présidente, Chloé Crisinel Bettex, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Madame la Présidente souhaite modifier le point 9 de la manière suivante : « Assermentation d'un membre de la Municipalité et de la Syndique ». L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 52 Conseillers (MM. Pascal Crisinel et Abram Pointet arrivés à 19h11)

Excusés : Mmes Jacqueline Courvoisier, Corinne Pittet, MM. Marc Chablaix, Michel Gosteli, Remo Habegger, Steve Pradervand, Flavian Stoll

Absent : M. Samuel Aubert

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2024 à Thierrens

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est donc accepté à la majorité, 2 abstentions.

Madame la Présidente remercie Mme Marjorie Franzini pour sa rédaction.



3. Communications du Bureau

Madame la Présidente rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Elle demande à chaque conseiller de bien vouloir réserver les différentes dates, afin de faciliter l'organisation. Elle en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 4 juin dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Jeudi 19 septembre 2024	Jeudi 3 octobre 2024, 19h30 à Thierrens
Mercredi 27 novembre 2024	Mercredi 11 décembre 2024, 19h30 à Neyruz
Mardi 11 mars 2025	Mardi 25 mars 2025, 19h30 à Thierrens

Madame la Présidente nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des votations du 22 septembre prochain. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date de dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Elle rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau.

Madame la Présidente informe que le 29 avril dernier, Mme Cécile Crisinel Favre a été élue Syndique de manière tacite à partir du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de la législature 2021-2026.

4. Préavis N° 03/2024 – Comptes 2023 & Rapport de gestion 2023

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, qui n'a pas d'explications à donner sur les comptes 2023 mais reste à disposition en cas de questions.

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur les comptes 2023 et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à M. Claude-Alain Cornu, Syndic, qui n'a pas d'explications à donner sur le rapport de gestion 2023 mais reste à disposition en cas de questions.

M. Sébastien Gasser présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur le rapport de gestion 2023 et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Claude-Alain Cornu, Syndic, relève que plusieurs chiffres clés ont déjà été expliqués dans le rapport de la commission de gestion et des finances. Il explique que les comptes montrent un excédent de revenu de CHF 772'231,69 alors qu'il y a un prélèvement sur les différents fonds de réserve de CHF 763'000.-, ce qui rapporterait cet excédent de revenu à environ CHF 9'200.-. Toutefois, les amortissements extraordinaires d'un montant de CHF 986'628.26 devraient être mis dans la balance, ce qui donnerait un résultat d'excédent d'environ CHF 997'000.-. Ces opérations seront possibles à l'avenir avec le programme MCH2.

M. Abram Pointet demande si le financement des transports scolaires par la commune est ventilé dans les fonds thématiques. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond par l'affirmative.

M. Pascal Crisinel constate que les postes du chauffage à distance de St-Cierges, ainsi que du réseau d'égouts sont déficitaires. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que ce dernier est équilibré si on tient compte des amortissements supplémentaires. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que pour le chauffage à distance, une augmentation du tarif aura lieu dès le mois de juillet, ce qui résoudra ce déficit. Elle ajoute que cela dépend également des achats de bois, variables d'une année à l'autre.

M. Marc-Antoine Vulliens demande si la commination de faillite de la gérance immobilière Forimmo SA à Moudon a un impact financier pour la commune. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, répond que la commune a changé de gérance au 1^{er} mai 2024 et que cette faillite n'a aucun impact.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Vincent Fellrath demande des précisions au sujet du FC Aigle. M. Claude-Alain Cornu, Syndic, explique que le FC Aigle est venu jouer une finale à Thierrens et que des supporters extérieurs ont fait des dégâts avec des fumigènes. Le comité du FC Aigle a pris à sa charge les montants de réfection de la piste de tartan. La durée de vie étant de 10 à 15 ans, un prorata a été calculé et un montant 18'000.-, payable sur 18 mois, a été payé par le FC Aigle, à leur bon vouloir. D'après l'ACVF (Association cantonale vaudoise de football), la facture aurait dû être envoyée au club organisateur, soit le FC Thierrens. Le remboursement est versé sur un fonds de réserve qui permettra de refaire le tartan.

La Présidente procède au vote du préavis N° 03/2024 :

Oui : 51
Non : 0
Abstention : 0

↳ Le préavis N° 03/2024 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

↳ **d'approuver les comptes 2023 tels que présentés :**

Total des charges CHF 14'285'901.20

Total des revenus CHF 15'058'132.89

D'où un excédent de revenus de CHF 772'231.69

↳ **d'approuver le rapport de gestion 2023**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

5. Préavis N° 04/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

La parole est donnée à Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Marc-Antoine Vulliens présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Nicolas Borgeaud demande si le règlement doit à nouveau être voté au complet s'il y a une modification du montant de CHF 3.- inscrit dans celui-ci. Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, répond que le tarif a été décidé en fonction de l'accord trouvé entre le Canton de Vaud et AirBnB. Ce dernier prélèvera directement la taxe qui la versera à l'UCV qui ensuite la reversera à la commune.

La Présidente procède au vote du préavis N° 04/2024 :

Oui : 51
Non : 0
Abstention : 0

↳ Le préavis N° 04/2024 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

↳ **d'adopter le règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires.**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.



6. Postulat M. Vincent Pasquier « Pour des logements protégés sur la commune de Montanaire » - Rapport de la Municipalité

Madame la Présidente rappelle que M. Vincent Pasquier a déposé ce postulat le 15 décembre 2022. La prise en considération de celui-ci a été votée et acceptée lors de la séance du 27 mars 2023. Après analyse du postulat, la Municipalité a rendu son rapport.

La parole est donnée à Mme Cécile Crisinel Favre, Municipale, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Nicolas Borgeaud présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée de prendre acte du rapport de la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède au vote de la prise d'acte du rapport de la Municipalité sur le postulat déposé par M. Vincent Pasquier :

Oui : 46

Non : 1

Abstention : 4

↳ Le rapport de la Municipalité est adopté à la majorité

Le Conseil décide :

↳ **De prendre acte du rapport de la Municipalité, en réponse au postulat de M. Vincent Pasquier**

Madame la Présidente remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

7. Rapport des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à Mme Elke Hofstaetter Pasche afin qu'elle présente le rapport de l'ACISO. Madame la Présidente la remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Nicolas Borgeaud afin qu'il présente le rapport de l'Épuration Entente intercommunale Boulens-Chapelle. Madame la Présidente le remercie pour la lecture de son rapport.

Madame la Présidente rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

Elle rappelle le délai fixé à la fin du mois de juin pour la remise des fiches d'indemnités pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par Mme Nathalie Jaton, Municipale :

Suite à des contacts difficiles depuis le début de l'année et une impossibilité de joindre la gérance, la commune a décidé de cesser les rapports et a confié la gestion depuis le 1^{er} mai à Cogestim, succursale d'Yverdon. L'aspect financier se faisant par la bourse, la commune n'a donc pas eu de problèmes avec la gérance de ce côté.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Faisant suite aux questions soulevées lors de la dernière séance du Conseil concernant les pompages utilisés pour l'irrigation, ainsi qu'une demande écrite par la suite, une séance a été organisée avec le Canton, le propriétaire et les opposants au projet. Lors de cette séance, dont le but était de voir les différentes possibilités pour chaque partie, plusieurs points ont été relevés. Notamment l'influence par rapport aux ressources



communales. Le projet de pompage n'a pas d'influence sur les sources communales, mais un rapport hydrogéologique est exigé pour connaître l'influence sur les sources privées et sur celles de la ville de Lausanne. Concernant le fait que les eaux soient utilisées mais que la commune n'est pas vendeuse, celles-ci sont considérées comme une source privée et la commune n'a pas de droit sur ces pompages. Toutefois, la commune a pu poser certaines conditions concernant ce projet :

- Un régime d'autorisation et de durée (20 ans) qui pourra être revu à la baisse ou tomber immédiatement en cas de problème réel découvert. La durée étant de 20 ans afin que la personne qui investisse ait une possibilité d'amortissement du projet.
- Un débit de pompage limité par la Municipalité à 10l par minute, ce qui correspond à 14m³ par jour. Un contrôle volumétrique par un compteur sera fait par la commune systématiquement entre mi-juin et mi-septembre et les rapports seront envoyés à la DGE pour un suivi des sources alentours.
- Le rayon d'influence du puits de pompage devra rester dans l'emprise de la parcelle. Le respect de cette condition est garanti en limitant la profondeur maximale du rabattement dans le puits à 10m.

Suite aux nombreuses discussions et aux réponses apportées par la Municipalité aux opposants, ceux-ci doivent maintenant se prononcer sur le projet. La Municipalité remercie le Canton d'avoir accepté de se déplacer pour cette séance pour informer des droits et des devoirs de la commune. Le rapport est à disposition en cas d'intérêt.

M. Abram Pointet remercie la Municipalité pour ces réponses et est intéressé à lire le rapport.

Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :

Les travaux de la grande salle de Thierrens ont bien avancé. Les portes extérieures et fenêtres ont été changées, ainsi que le carrelage à l'entrée et la rampe d'accès. Les toilettes homme ont été refaites et le monte-personnes mis en place. Une cloison a été posée à la place de la paroi en verre de la buvette. Les parquets de la salle et de la scène ont été poncés et le faux-plafond totalement refait. La ventilation ainsi que le chauffage à distance sont en place. L'isolation en toiture ainsi que la pose des tuiles ont été effectuées. En revanche, l'isolation des murs et la pose du système de sécurité incendie ne sont pas totalement terminées. Le plafond du bar en galerie a été refait. Les travaux restants sont la pose de l'escalier extérieur de secours, les stores, le crépis et les nettoyages. La salle est louée en date du 5 juillet pour un mariage et les derniers travaux (la peinture intérieure, les portes anti-feu intérieures et les panneaux photovoltaïques) reprendront ensuite. Le budget est respecté pour l'instant mais il est toutefois difficile d'estimer le coût final.

9. Assermentation d'un membre de la Municipalité et de la Syndique

Madame la Présidente rappelle que l'assermentation des conseillers municipaux et syndics en cours de législature est effectuée par le Président du Conseil. Faisant suite à la nomination à la Municipalité de M. Valentin Dubach en date du 3 mars dernier, à la majorité au premier tour, ainsi qu'à l'élection tacite à la syndication de Montanaire de Mme Cécile Crisinel Favre le 29 avril dernier pour la période allant du 01.07.2024 au 30.06.2026, Madame la Présidente procède à leur assermentation. M. Valentin Dubach et Mme Cécile Crisinel Favre sont appelés afin que les textes d'assermentation pour un conseiller municipal et pour un syndic soient prononcés. Les assermentés prêtent serment.

10. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances

Par son mail du 24 mai dernier, Madame la Présidente a rappelé que le bureau ainsi que la commission de gestion et des finances seront réélus pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et a invité les membres du Conseil intéressés à s'annoncer, afin d'organiser l'élection.

Pour rappel, selon le règlement du Conseil, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement par acclamation.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Madame la Présidente informe que des membres du Conseil se sont annoncés et demande à l'assemblée s'il y a des candidats pour un poste au bureau du Conseil. Personne d'autre n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose les candidatures suivantes et Madame la Présidente procède à la nomination du bureau, soit :

- Nomination du **Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, est élu, M. Frédéric Perrin
- Nomination du **Vice-Président du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, est élu, M. Johan Roubatel
- Nomination du **Membre du bureau du Conseil** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, est élue, Mme Chloé Crisinel Bettex
- Nomination des **Scrutateurs/Scrutatrices** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, sont élus, Mme Corinne Pittet & M. Pierre-Olivier Baptiste
- Nomination des **Scrutateurs suppléants** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, sont élus, MM. Christian Crisinel & Ludovic Lin

Madame la Présidente informe que des membres du Conseil se sont annoncés pour la commission de gestion et des finances et demande à l'assemblée s'il y'a d'autres candidats intéressés. Personne d'autre n'ayant manifesté son intérêt, le bureau propose les candidatures suivantes et Madame la Présidente procède à la nomination de la commission de gestion et des finances, soit :

- Nomination des **membres de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, sont élus, Mmes Christine Dubrit et Corinne Favre & MM. Kevin Forestier, Sébastien Gasser et Emilien Piot
- Nomination des **membres suppléants de la commission de gestion & des finances** pour un an, soit du 01.07.2024 au 30.06.2025
Par acclamation, sont élus, MM. Marin Freymond et Jean-Luc Jatton

11. Divers

Mme Elke Hofstaetter Pasche, suite à une interpellation d'un couple d'agriculteurs de la commune, souhaite parler du recyclage des plastiques agricoles et d'une suggestion pour les valoriser. ERDE Suisse est un système de reprise et de valorisation des plastiques de récolte en Suisse qui, né d'une initiative volontaire de l'industrie, contribue activement à une économie agricole durable dans la production d'aliments et dans la culture des fruits et légumes. Tous les participants (fabricants, agriculteurs, exploitants de centres de collecte) assument ensemble la responsabilité et veillent à ce que les plastiques de récolte soient réintroduits avec succès dans le cycle des matériaux par le biais de la valorisation de la matière. Le recyclage permet de préserver les ressources et de protéger activement le climat. Actuellement, un point de collecte est disponible à Echallens (Fenaco/Landi) et la suggestion serait d'en créer un dans la commune, qui pourrait être fait par un privé.

M Emilien Piot, au nom de la commission de gestion et des finances, salue le parcours de M. Claude-Alain Cornu, Syndic, et le remercie pour son engagement durant toutes ces années. MM. Yves-Alain Bigler et Michel Rosset, Municipaux, remercient à leur tour Monsieur le Syndic pour la belle collaboration ainsi que ses nombreuses qualités et tous les projets qu'il a mis sur pied. M. Yves-Alain Bigler s'engage à l'inviter à l'inauguration des projets qu'il a défendu.

M Claude-Alain Cornu, Syndic, remercie à son tour pour tous ces propos élogieux qui le touchent beaucoup et gardera de précieux souvenirs de toutes ces années. Il remercie également les membres du Conseil pour la bonne entente entre législatif et exécutif qui se démontre par la quasi-totalité de préavis acceptés.



Mme Christine Burri soulève le problème de places de parc disponibles aux alentours du centre médical et demande si les 18 places souterraines du collège de Thierrens sont utilisées et si un projet de nouveau parking est envisagé. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond que 10 places sont louées et les 8 autres sont disponibles. Celles-ci sont à disposition de la population uniquement le soir et le week-end. Une solution pour les personnes qui souhaitent se parquer toute la journée est en cours de réflexion mais ce projet est en attente jusqu'à la fin des travaux.

Mme Christine Burri demande si la Municipalité exerce une influence sur les locaux gérés par l'ASIRE sur le territoire communal. Elle relève que l'ASIRE voulait facturer CHF 200.- la location de quelques heures du réfectoire à une société locale et qu'une société de jeunesse a loué la salle de gym de Thierrens mais qu'il était interdit d'utiliser les douches le samedi. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que la commune ne gère pas le fonctionnement de l'ASIRE mais les délégués du Conseil peuvent remonter les problèmes. Concernant le restaurant scolaire, il a été convenu d'entente entre l'ASIRE et la commune que celui-ci sera bientôt louable sur le site internet de la commune au prix de CHF 200.- par des privés en-dehors des horaires scolaires. Un des problèmes rencontrés en semaine et qu'il y a possibilité que le service d'hygiène fasse un contrôle et celui-ci est très pointilleux. La volonté de la direction opérationnelle de l'ASIRE est de ne pas le louer en semaine car un nettoyage pointilleux est nécessaire et des soucis ont été rencontrés dans d'autres communes. Concernant les sociétés locales, l'ASIRE gère toutes les locations de ses salles. Celles-ci sont louées à CHF 10.- de l'heure en plus des frais de nettoyage refacturés si nécessaire. Les salles sont quasiment bloquées par les sociétés sportives. Toutefois, il s'étonne concernant les douches qui ne peuvent être utilisées le samedi. Mme Christine Burri répond que c'est mentionné dans le contrat et M. Julien Crisinel le confirme. Mme Nathalie Jaton, Municipale, propose que ce soit transmis à l'ASIRE. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute que pendant les vacances scolaires, toutes les équipes travaillent à plein régime pour les grands nettoyages et ensuite les concierges prennent des vacances.

M. Vincent Fellrath informe que la lumière de la nouvelle salle de gym est très éblouissante et qu'il a déjà transmis sans amélioration constatée. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que ce problème a été remonté aux constructeurs mais que ces derniers ont beaucoup de peine à finir les dernières retouches. Durant les vacances scolaires, il est prévu de rehausser à 4 mètres les cheminées afin de répondre aux nouvelles normes de la DGE (Direction générale de l'environnement).

M. Pascal Crisinel rappelle que la commune a décidé de faire un PECC (Plan énergie et climat communal) et qu'un groupe de travail externe a été créé. Cette initiative a été bien reçue par un des membres qui l'a interpellé et qui a participé à l'atelier mais ne sait pas s'il y aura une suite. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, répond que le projet n'est pas terminé et Mme Nathalie Jaton, Municipale, ajoute que la Municipalité n'a pas encore eu de retour de la personne en charge de l'atelier, que cela est prévu prochainement et que suite à ce retour, des propositions d'actions à mener seront établies. M. Yves-Alain Bigler, Municipal, rappelle que la Municipalité n'était pas présente et qu'il s'agissait d'une volonté du projet d'être neutre.

Mme Anne Leresche ajoute que plusieurs conseillers communaux étaient présents à cet atelier et que la personne en charge du projet allait faire une séance avec la Municipalité et qu'ensuite un retour serait fait aux participants. Ces personnes motivées attendent donc un retour de la Municipalité pour connaître la suite du projet. Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond qu'il y a eu un problème de timing par rapport au rendez-vous pris et qu'ensuite il a été compliqué d'en prévoir un autre. Toutefois, une rencontre est prévue cette semaine. La Municipalité n'a pas été informée, pour le moment, de ce qui en est ressorti.

M. Christian Crisinel tient à remercier la Présidente, Mme Chloé Crisinel Bettex, pour le travail effectué et la rigueur dont elle a fait preuve durant ces quelques années.

M. Lionel Pasche demande quand le futur projet de réservoir verra le jour, car il a été remarqué que plusieurs réserves incendie (St-Cierges, Thierrens, Peyres-Possens) sont assez poreuses et lors d'année de sécheresse, l'eau n'y reste pas. M. Michel Rosset, Municipal, explique qu'il y a beaucoup de séances avec l'AIDDEV ces temps. Le projet est bouclé et les bureaux d'ingénieurs doivent rendre ces prochains jours toutes les données et l'enquête préalable partira au Canton début juillet pour 3 mois de consultation. Le Tribunal fédéral administratif a donné sa décision par rapport au chlorothalonil et donne 2 ans pour se mettre en ordre par rapport à ces micropolluants. Suite à cette décision, le projet a été revu dans sa totalité. Initialement il était prévu d'injecter les sources directement dans le tuyau qui alimente les 21 km de conduite. Le projet a été repris au complet et les bureaux d'ingénieurs ont refait les calculs afin de mettre une deuxième conduite pour



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

amener toutes les ressources au futur réservoir de St-Cierges avec une station de traitement. Le projet sera mis à l'enquête pour le réservoir et les cinq salles de traitement afin d'avoir une eau de bonne qualité à l'entrée et de très bonne qualité à la sortie avec des traitements adaptés à toutes les possibilités. Cela engendra des frais supplémentaires, d'environ 3 à 5 millions, sur un budget initial de 17 millions qui avoisine maintenant les 24 millions. Le problème de l'AIDDEV étant que son plafond d'endettement est de 15 millions. Toutefois, le projet se fera entre 2025 et 2028 en fonction des mises à l'enquête, des recours et de la construction. La prochaine étape, après la mise à l'enquête préalable, est la mise en soumission ainsi que la mise à l'enquête officielle l'année prochaine et normalement les travaux débuteront en 2026. La décision a été prise de faire qu'une seule salle de traitement et de tout rassembler avec une deuxième conduite qui permettra d'avoir un contrôle complet de l'eau.

L'eau étant un problème régional, une société simple a été créée entre la Ville de Lausanne (propriétaire de la source de la Proveyse à Thierrens) et l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs) pour reprendre cette source et la distribuer directement sur Echallens comme elle n'est plus envoyée sur Lausanne à cause des tuyaux arrivant en bout de course. Le Canton aura rendez-vous la semaine prochaine avec toutes les associations de la région et la Ville de Lausanne afin de discuter des investissements possibles. Toutefois, pour l'AIDDEV il n'y a pas d'influence et le projet part à l'enquête préalable comme prévu. Le surplus d'eau de ce réservoir pourra être vendu sur la région d'Echallens. Une présentation du projet sera faite dans le Montanaire magazine de cet automne.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie à son tour M. Claude-Alain Cornu qui a accueilli secrétaire et Présidente du Conseil à leurs divers rôles et fonctions avec sérieux, confiance et très bonne entente. Elle en profite pour remercier également les membres de l'assemblée pour leur présence et leur attention lors de cette séance ainsi que les membres du bureau, la Municipalité, les employés communaux et la secrétaire du Conseil pour la bonne collaboration et avec qui elle a eu beaucoup de plaisir durant ces deux années de présidence. Au nom du bureau du Conseil, elle souhaite à tous un bel été.

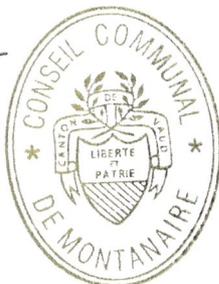
Madame la Présidente clôt la séance et prend congé de l'assemblée à 20h34. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **jeudi 3 octobre 2024 à 19h30** à Thierrens.

Thierrens, le 13 août 2024

Pour le Conseil communal

La Présidente

Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire


Marjorie Franzini